



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 9 mai 2016**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 26 avril 2016
Date de convocation : 26 avril 2016

L'an deux mil seize et le neuf mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Frédérique MARGOGNE et Roger ROSSI, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à André MAUNIER, Véronique PECOUL et Louis NOZZI. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2016/41 : P.L.U : DEBAT SANS VOTE SUR LE P.A.D.D

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 30 juin 2015, le Conseil Municipal a prescrit la révision générale du POS approuvé le 08/01/1979 et modifié le 14/12/2011.

De plus, il est rappelé à l'assemblée que depuis la loi SRU, un nouveau document est apparu dans la composition du document de planification urbaine. En effet, le PLU doit comporter un PADD = **projet d'aménagement et de développement durable**, qui doit définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Dans le cadre de cette révision du PLU, et conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, une synthèse du diagnostic ainsi que les principales orientations inscrites au projet de PADD ont été présentées au cours de cette séance du conseil municipal par le bureau d'études en charge de la révision.

Elles ont fait l'objet d'un débat sans vote.

Pour Copie Conforme,

le 12 mai 2016

Le Maire,



Christian BURLE

**Le Maire de Peynier
Christian BURLE**